

RECONNAISSANCE DES ÉTUDES ET DES STAGES DANS L'UNION EUROPÉENNE

Comprendre la mise en place du système de crédits européens (ECTS) et l'EUROPASS Mobilité.

ECTS : European Credit Transfer System

La mise en place du système de crédits européens a pour but d'assurer la transparence et la comparaison des études et diplômes entre les différents établissements des pays de l'Union Européenne. Chaque matière enseignée fait l'objet de l'attribution d'un certain nombre de crédits (points) qui permettra la validation des matières choisies dans l'établissement d'accueil en regard des matières étudiées dans l'établissement d'origine.

Les stages en entreprise (Période de Formation en Entreprise) font également l'objet d'un certain nombre de crédits.

Une mobilité d'étude fait l'objet d'un contrat d'études où sont désignées les cours/ matières qui seront suivis par l'étudiant dans l'établissement d'accueil. Vous trouverez le choix de ces matières dans le catalogue de cours de l'établissement d'accueil. Ce choix sera opéré en collaboration avec les enseignants référents de votre établissement d'origine afin d'établir des correspondances avec les matières de votre examen - en termes d'objectifs pédagogiques, de contenus et de nombre de crédits.

Éléments pris en compte pour l'attribution des crédits :

- L'horaire hebdomadaire par discipline
- L'horaire annuel par discipline
- L'importance du coefficient sur le référentiel d'examen
- La charge de travail pour l'étudiant pour atteindre les objectifs du programme :
 - Connaitre, comprendre, être capable de faire après réussite d'un programme de formation
 - Assister aux cours,
 - Participer à des conférences, séminaires, salons,
 - Etudier régulièrement, en autonomie,
 - Ecrire des rapports, conduire des actions liées à sa formation,
 - Effectuer des stages,
 - Préparer des examens.

Attestation BTS = 120 ECTS

Notre Lycée délivre chaque année, aux titulaires du BTS, une attestation correspondant à **l'obtention de 120 crédits ECTS**.

EUROPASS Mobilité

Chaque étudiant parti en mobilité Erasmus+, se voit délivrer à son retour en France, un EUROPASS Mobilité, Certificat européen validé par le partenaire d'accueil, précisant le savoir être et le savoir-faire de l'étudiant. [En savoir plus \(http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/european-skills-passport/europass-mobility\)](http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/european-skills-passport/europass-mobility).